

# 7 Jours Filpac CGT

**N° 94 – 11 février 2010**

## Sommaire

- Salaire : la valeur ajoutée..... p. 1
- L'Etat exonère l'employeur.....p. 4
- Imprimerie Bussière..... p. 5
- Porteurs La Tribune..... p. 7
- NRCO La Montagne La République du Centre.....p. 8
- Elections ADREXO..... p. 9
- Trouvé sur la toile..... p. 10

## Y a-t-il encore un libéral dans la salle ?

C'est marrant à quelle vitesse le libéralisme est passé de mode. Z'étaient beaux, nos héros du tout marché, les Minc, Baverez et autres Sarko. Maintenant, les Etats, avec leurs banques sur le dos, se rendent à l'enterrement de la Grèce victime de l'euro, après avoir refile leur PIB au système financier en état de comas dépassé. Fini de rire, nous disent les libéraux, du haut de l'Etat percepteur : prolétaires de tous les pays, va falloir rembourser ! Et de multiplier les chômeurs. Le krach de quelques-uns fait le malheur de tous les autres... Et si on refusait de payer ?

## Ecrasement des salaires à l'entreprise : la question décisive de la valeur ajoutée

Il n'y a pas que le rapport entre salaire et prix de consommation qui mesure l'écrasement du salaire. Il y a aussi, et surtout, les mécanismes par lesquels les richesses créées à l'entreprise profitent toujours plus au capital qu'au travail. Décortiquons ce qui se passe réellement à l'entreprise, pour mesurer le salaire.

### 1. Seule la force de travail crée une valeur supérieure à sa propre valeur

L'entreprise, pour mener à bien sa production, possède des bâtiments, des machines, des matières premières. C'est ce qu'il est coutume d'appeler « consommation intermédiaire ».

L'entreprise, pour réaliser cette production, achète de la force de travail, c'est-à-dire des salariés qui la vendent moyennant rémunération.

Comment passer de bâtiments, de machines, de matières premières à la réalisation d'un produit dont la valeur est supérieure à la mise initiale, aux capitaux investis ?

Par le travail humain : seul le travail humain, manuel comme intellectuel, produit plus de valeur que la valeur du salaire rémunérant sa force de travail.

**Le prix de la force de travail n'est pas fixé de façon objective** : un même travail, de qualité identique, sera payé différemment selon un critère absolu : le rapport de force.

Sinon comment expliquer que d'une entreprise à l'autre, d'un pays à l'autre, le prix de la force de travail varie à ce point ?

## 2. De quoi le salaire est-il fait ?

- a. Pendant son travail, manuel et intellectuel, le salarié produit une valeur, créée pendant la mise en œuvre de son savoir, de son savoir-faire dans la part de temps de production où il intervient.

Le salaire ne rémunère **que** le prix de la force de travail : la valeur créée par le travail humain est absorbée dans le produit à vendre. Plus cette valeur est grande, plus la valeur ajoutée l'est.

En revanche, le salaire, lui, rémunère la force de travail vendue un moment donné :

- Cette valeur n'est pas indexée sur ce que va rapporter le produit.
- Le montant du salaire est fixé a priori dans un contrat, le contrat de travail.

- b. Le salaire, fixé par contrat a priori, se décompose en deux :

- Le salaire net, celui du bas de la feuille de paie, versé au salarié tout de suite
- Le salaire socialisé, que le salarié touchera sous forme de prestations sociales (santé, retraite)

-

Les cotisations sociales visent à financer la partie socialisée du salaire, qui n'est pas définie par le contrat de travail mais par le système de Sécurité sociale, la loi sur les accidents du travail.

Ces cotisations sont financées d'une part par l'employeur d'autre part par le salarié. **Ce ne sont donc pas des charges !** Mais une part du salaire.

Il y a donc deux manières de faire augmenter ou baisser le salaire :

- La rémunération touchée directement par le salarié
- La part des cotisations sociales finançant le salaire social.

Sur ces deux parts le patronat est en guerre : ce qui est le plus visible, c'est le gel des salaires. Ce qui l'est de plus en plus, c'est le transfert des cotisations sociales à la seule charge du salarié, dont le patronat réussit à s'exonérer.

## 3. Bon, mais la valeur ajoutée là-dedans ?

La valeur ajoutée est la mesure de la bonne opération capitalistique.

La valeur ajoutée est le produit d'une soustraction : valeur de la production moins valeur des équipements et matières premières achetés et entretenus pour réaliser cette production.

C'est-à-dire la valeur globale des produits vendus moins la valeur des choses achetées pour réaliser les produits vendus.

Dans les comptes consolidés d'une entreprise, cette valeur ajoutée apparaît.

Elle est d'importance décisive, puisqu'elle va se répartir entre le salaire et le capital :

- un pourcentage est absorbé par le propriétaire,
- un autre par les salariés.

L'excédent brut d'exploitation (EBE) est le mot convenu pour désigner le profit brut. Il se calcule par une simple opération : valeur ajoutée moins salaires,  $VA - \text{Salaires}$ .

L'excédent brut d'exploitation va servir à :

- Payer les taxes et impôts patronaux
- Assurer les investissements nécessaires (entretien et achat)
- Rémunérer le capital (redevance groupe, dividende des actionnaires, etc.)

Les patrons veillent à ce que la valeur ajoutée soit :

- obtenue par des équipements les plus productifs
- réalisée par la vente du produit la plus rémunératrice possible
- le fruit d'un travail le plus productif en intensité et en valeur.

Les patrons veillent aussi à ce que :

- la soustraction Valeur ajoutée moins salaires ( $VA - \text{Salaires}$ ) produise un excédent brut d'exploitation le plus haut possible, dont des salaires les plus bas possibles.

La valeur ajoutée ne saurait être calculée dans le seul cadre d'entreprise, si l'entreprise appartient à un groupe, avec de nombreuses sociétés, filiales et sous-traitances qui interviennent directement dans la réalisation et la vente des produits. Il convient d'en globaliser le montant réel.

La CGT estime que, à l'échelle nationale, la part des salaires dans le partage de la valeur ajoutée ne cesse de baisser depuis le début des années 90. Donc celle des profits ne cesse d'augmenter.

#### **4. La répartition de la valeur ajoutée entre capital et travail, une affaire d'entreprise ?**

La plupart du temps, le patron de l'entreprise se retranche derrière les murs de l'établissement et ne veut envisager que ce qui est produit dans ce cadre-là.

Mais c'est un mensonge. Pourquoi ?

**La loi vient à son secours pour favoriser la précarité du contrat de travail et le licenciement.**

- donc le patron peut acheter une force de travail dont il peut se séparer à volonté
- il bénéficie de la pression qu'exerce cette précarité sur la rémunération du travail en CDI

**Les exonérations de cotisations sociales se multiplient en faveur de l'employeur**

- elles représentent une liste énorme, disponible sur le site de la Sécurité sociale
- chaque direction d'entreprise s'appuie sur cette politique extérieure pour pratiquer à l'intérieur un transfert de cotisations toujours plus lourd pour le seul salarié.
- La plus spectaculaire de ces exonérations est celle pratiquée sur les heures supplémentaires
- L'attaque en cours sur les retraites vise à exonérer chaque direction d'entreprise des cotisations sociales retraite.

**La loi vient en soutien aux directions d'entreprise en permettant sous différentes formes d'allonger le temps de travail.**

#### **5. La revendication salariale doit porter sur ce qui est dû au salarié !**

- Le salaire a baissé à l'exacte mesure de la baisse du nombre de salariés employés pour produire. Tout simplement parce que l'économie sur la masse salariale est intégralement récupérée, dans le cadre de la valeur ajoutée, par le capital. Le travail à effectuer est resté le même, mais réalisé par moins de salariés, même si c'est pour une production en baisse.

De plus les cadences du travail se sont accélérées et intensifiées de façon qu'une heure de travail soit beaucoup plus productive qu'il y a 5 ou 10 ans. Pourtant elle est rémunérée à peu près de la même manière.

- Le salaire a baissé parce que la part patronale des cotisations sociales est restée constante, ou a régressé. Il convient de jouer sur cette part dans le montant du salaire social (part patronale dans les complémentaires).
- Le salaire a baissé parce que la précarité s'est développée. Le seul fait de titulariser en CDI les précaires permet d'exercer une pression à la hausse des salaires. Sans quoi, si la masse du précaire augmente, elle porte en elle l'augmentation sans rivage du temps de travail et une baisse de la rémunération de la force de travail.
- Le salaire a baissé parce que la plupart du temps l'entreprise a lâché quelques miettes par le biais des primes, ou de l'intéressement participation. C'est la part « variable » du salaire. Or la vraie augmentation se joue sur le salaire direct et sur le salaire socialisé, pas sur les primes aléatoires, qui arrangent bien les NAO mais qui contribuent à lier une part croissante du salaire aux variations des marchés au détriment du besoin des salariés.
- Enfin, mais la liste n'est pas exhaustive, le salaire a baissé par la polyvalence imposée par la mise en œuvre de merveilleux outils numériques dont l'utilisation n'est vue par l'employeur que comme une machine à produire des gains de productivité qu'elle seule récupère. Revendiquer une rémunération exacte des qualifications, dans un temps de travail donné, c'est en milieu numérique introduire les premières exigences sociales, dont l'employeur s'est émancipé.

# L'Etat exonère l'employeur : le salarié paie, l'emploi trinque, la Sécu tousse

Le salaire est divisé en deux parties :

- le montant versé tout de suite (la somme du bas de la feuille de paie),
- le montant versé sous forme de prestations sociales (santé, retraite...) et payé par les cotisations sociales (part patronale, part du salarié).

L'Etat est intervenu, et continue de le faire, pour exonérer les cotisations sociales des employeurs, et leurs impôts. Quelques exemples.

## **Exonérations générales de cotisations sociales sur les salaires (créées en 1993 pour protéger l'emploi peu qualifié)**

Bénéficiant à toutes les entreprises, de toute taille et de tout secteur d'activité, ces exonérations sont dégressives entre 1 smic et 1,6 smic (2010 : Smic mensuel brut en euros pour 169 h de travail, 1 343,77 euros).

En 2008 ces exonérations représentaient 21,4 milliards d'euros.

## **Exonérations « ciblées » de cotisations sociales**

Contrats d'alternance, jeunes dont stages, aides à domicile, zones franches, Dom Tom etc. Une cinquantaine au total.

En 2008, elles représentaient 6,4 milliards

## **Crédit impôt recherche**

Fin 1993, il visait à réduire pour les employeurs le coût de l'investissement dans la recherche et le développement. Amélioré par Sarkozy en 2008.

Soit 5 milliards

## **Les heures supplémentaires « travailler-plus-pour-gagner-plus »**

Les salariés en heures sup dans ce cadre sont exonérés de cotisations sociales. Soit 3 milliards en 2008. Dès 2009 elles disparaissent faute de travail, demeure le « trou » de la Sécu, et grandit le nombre de chômeurs. Merci Nico...

## **Bouclier fiscal**

En sortant du Fouquet's, le staff libéralo-sarkozyen à peine élu a adopté une mesure immédiate : protéger les contribuables de Neuilly-Auteuil-Passy. Bénéficiaires : 18 800 personnes au 31 mai 2009. 5% des foyers fiscaux ont reçu 74% des sommes remboursées par le fisc. (Gilles Carrez, rapporteur du budget).

0,7 milliard

Et d'autres comme la TVA à 5,5 pour les restaurateurs, 458 autres niches...

**La totalité de ces exonérations, crédits d'impôts est estimée à 140 milliards tout confondu, évalués par la Cour des Comptes notamment (et Libération daté du 28 janvier 2010). De quoi combler le déficit de la Sécu...**



**IMPRIMERIE BUSSIÈRE**

## **Que fait le syndicat ? Que font nos élus ? Mais où sont-ils ?**

Vous pensez que cela fait trois semaines que les élus du personnel de Bussière sont cachés et qu'ils n'entendent pas vos inquiétudes.

Un rappel nous semble indispensable pour récapituler ce qu'ont fait vos élus pendant ce temps, que vous trouvez long, mais qui pour eux a été très court quand une telle nouvelle vous tombe dessus.

L'information a été dévoilée au comité de groupe le 19 janvier 2010, puis le lendemain au Comité d'Entreprise.

Dès la sortie, c'est à dire autour de 20 heures 30, les représentants du personnel de Bussière ont fait une première expression qui a été relayée par la presse locale.

### **Et depuis qu'ont-ils fait ?**

Le lendemain vos élus ont tenté d'ingérer « ce cataclysme » et ils ont informé, par voix journalistique, le personnel mais aussi les administrés, afin de donner des détails qui avaient été dispensés lors de ces dites réunions.

Ils ont profité de cet interview pour appeler à l'aide auprès des pouvoirs publics, des élus locaux de Saint Amand Montrond mais aussi des communes avoisinantes afin qu'ils participent à la réflexion pour offrir des alternatives à ce désastre industriel.

### **A ce jour le personnel peut être perplexe sur la relative discrétion des élus locaux face à ce séisme.**

Au cours de cette réunion les élus du Comité d'Entreprise ont sollicité la direction sur plusieurs requêtes :

\* La première qu'elle organise une réunion avec tous les élus du personnel, à savoir les D.P. et le CHSCT, afin qu'elle réitère la séance d'explications.

\* La deuxième a été de proposer au salarié de se rendre chez Firmin Didot pour aller voir la Quantum.

\* La troisième a été de demander à la direction la possibilité de regarder le projet industriel et de l'amender. Devant l'émotion occasionnée par leur déclaration, la direction a accepté, dans le principe, à ce que nous le « négocions ». Nous pouvons leur créditer cette décision car elle n'est pas dans les prérogatives des élus du personnel alors sachons en profiter et ne pas décevoir.

\* La quatrième a été de demander à la direction qu'elle organise une réunion du personnel pour qu'elle confronte avec eux leur vision du futur qui certes est innovant mais destructeur.

**C'est ce qui a été organisé, sous la forme de 11 réunions de petits groupes de personnes.**

### **Et depuis qu'ont-ils fait ?**

Les élus du CHSCT ont eu une réunion extraordinaire le 25 janvier 2010 pour se prononcer sur l'arrivée de la nouvelle machine offset, au passage ils ont protesté de ne pas avoir la réactualisation sur le redéploiement des salariés concernés par la suppression des deux machines feuilles.

Les élus DP ont eu la réunion de présentation du projet en présence des représentants du CHSCT le mardi 26 janvier 2010.

Les élus du CE ont eu une réunion extraordinaire le 28 janvier 2010 au cours de laquelle ils se sont prononcés favorablement aux trois questions posées à savoir l'arrivée des Quantums l'agrandissement du bâtiment rue Pelletier Doisy et le déplacement du surfaçage pour accompagner l'arrivée de la nouvelle machine feuille.

Du 01/02/10 au 04/02/10 les élus de Bussière ont discuté autour d'un accord permettant de cadrer les futures négociations sur leur projet industriel et social.

Enfin le 04/02/10 nous pouvons annoncer que le premier accord de négociation sur un projet industriel et social par les partenaires sociaux a été signé. **Au passage ce document n'existe que très rarement.**

## Maintenant qu'allons-nous faire ?

Avec l'aide des experts et tous les autres intervenants souhaitant aider, nous allons décortiquer leur projet pour mettre en avant ses incohérences, ses dangers, ses oublis et expliquer, démontrer, proposer des solutions alternatives, tout en restant dans l'esprit de la modernisation de l'Imprimerie Bussière.

Car elles existent et elles sont nombreuses. Pendant les deux mois qui vont s'écouler vos élus vont tester, évaluer, mesurer et faire chiffrer des options qui n'apparaissent pas dans leur projet.

Nous comprenons que tout cela peut paraître long et de rester dans l'ignorance est une situation très inconfortable. Nous voudrions tous savoir très vite qui, quand et comment nous allons faire les frais de cette mutation.

Vous devez tout de même admettre que s'il existe des pistes pouvant réduire cette hécatombe nous devons toutes les explorer. Pour présenter une vision différente de l'avenir de Bussière cela va nécessiter du temps et de l'énergie.

## Ne pensez-vous pas qu'il est préférable d'évaluer combien seront touchés ?

Les décisions finales de la direction ne sont pas immuables car elles devront tenir compte de la perception du terrain pour répondre à un objectif commun qui doit-être, devons-nous le rappeler, comment sortir du centre ville un tissu industriel presque bicentenaire tout en préservant les salariés de Bussière, en orientant l'entreprise vers un avenir tout en limitant les effets sur son bassin d'emploi.

Les élus ont des idées, mais tous autour de vous, vous avez une partie de la solution pour que Bussière affronte ce virage technologique et en sorte, comme par le passé, plus fort, plus grand et plus incontournable.

Messieurs les imprimeurs il est temps de serrer les rangs et de ne faire qu'un, non pas contre le progrès, mais sur celui-ci pour le dompter, le maîtriser et en faire une force pour demain.

Un élan de solidarité s'est spontanément créé sur **FACEBOOK**, vous pouvez le consulter, ou vous y inscrire, le lien ci-dessous vous y aidera.

<http://www.facebook.com/group.php?v=wall&ref=search&gid=313200746520>

### Venez nous rejoindre adhérez à la CGT

-----

Nom :

Prénom :

Adresse :

Entreprise :

Ouvrier, employé, technicien, agent de maîtrise, cadre (entourer la bonne mention)

A retourner à la **FILPAC CGT Bussière** ou remettre à un militant **CGT** de l'établissement.



## Porteurs du quotidien *La Tribune* : **La grève tient bon !**

### **Les porteurs du journal *La Tribune* sont en grève depuis le 8 février 2010.**

La direction de *La Tribune*, qui s'était engagée au moment de la reprise de l'activité à garder intact le statut des porteurs, propose aujourd'hui de le redescendre au minimum de la convention collective du portage de presse.

*La Tribune* qui, grâce à cette acquisition, a touché les aides au portage dispensées généreusement par l'Etat à l'issue des états généraux de la presse écrite, revient sur ses engagements en bafouant par la même occasion l'article 6 de cette même convention collective qui vise à garantir le maintien des dispositions statutaires antérieures plus avantageuses pour les salariés.

**Alain Weil dans une interview au journal *Le Monde* le 26 décembre 2007 :  
« *La Tribune* doit retrouver une identité, devenir une marque forte »**

Pari gagné ! *La Tribune* a tout à fait réussi à marquer son identité... Celle d'une entreprise libérale intéressée uniquement par la récupération brutale et immédiate des profits générés par ses salariés. Pour exemple :

- Les porteurs du journal ont participé sans rechigner à l'expérience de l'édition du samedi, ils en paient les pots cassés aujourd'hui par une baisse radicale de leur rémunération.
- Ils ont aidé, sans augmentation de coût, au développement de l'activité (4 000 abonnés de plus depuis 1 an), on leur demande maintenant de baisser leur salaire.

### **Après les menaces, le lockout !**

L'attitude fermée de la direction et ses menaces ont fait place cette nuit à un plan de secours. La direction, qui « pleure misère » pour payer ses salariés au quotidien, n'a apparemment eu aucun mal à trouver les fonds nécessaires pour l'organisation d'une distribution sauvage de ses abonnés. La casse sociale n'a pas de prix !

Les propositions de la direction pour la reprise du travail :

- 1) une rencontre avec les délégués du personnel « pour discuter des conditions d'indemnisation pour parvenir à définir sur les bases de la convention collective du portage de presse un statut collectif amélioré applicable à Paris Portage. »
- 2) le non paiement des jours de grève.

### **Qui peut accepter ça ?**

La FILPAC CGT, qui a rappelé à la direction de *La Tribune* ses engagements passés, n'acceptera pas qu'elle s'obstine à appliquer ses méthodes d'intimidation pour éviter le retour du dialogue avec la CGT. Elle continue de soutenir le combat engagé par les porteurs de Paris Portage et appelle ses syndicats à soutenir la lutte de nos camarades porteurs.

Montreuil, jeudi 11 février 2010



## En finir avec les secrets de Polichinelle

L'avenir des entreprises de presse La Nouvelle République du Centre Ouest, la Montagne, La République du Centre, Le Populaire du Centre, L'Yonne républicaine, prétend se jouer désormais au niveau de « Grand Centre ». Avec un acteur prépondérant qui détient la majorité des cartes entre ses mains, le groupe La Montagne-Centre France. Il est temps désormais que Grand Centre parle en son nom, face au mutisme des directions des journaux concernés.

Les syndicats CGT de la NRCO, La Montagne, Le Populaire du Centre, et L'Yonne Républicaine et l'intersyndicale (SNJ/CFDT/SNJ-CGT) de la République du Centre réunis le 4 février à Tours, constatent que leurs titres, leurs centres d'impression, et les sociétés qui s'y rattachent font de fait partie d'un groupe encore virtuel. Pour autant, ce regroupement apparaît aujourd'hui de façon plus réelle via le GIE Grand Centre qui entend fédérer tous les titres cités au-dessus et le Journal du Centre de Nevers, le Berry républicain à Bourges, RotoCentre à Orléans, Fusium à Clermont-Ferrand notamment. En effet, Grand Centre engage dans la discrétion des projets concrets comme la mise en place de logiciels communs, le redéploiement de certains personnels (encadrement), les études sur la mutualisation des informations générales, la mise en commun de logiciels et surtout un audit sur les centres d'impression de ce périmètre.

**A l'intérieur de ce groupe de fait, les mouvements réels de restructuration ont pris un cours accéléré :**

- Prise de participation majoritaire, à très brève échéance de Centre France dans la République du Centre.
- Mise en place d'un système éditorial Eidos multimédia visant à unifier à terme l'ensemble des titres.
- Etude d'un nouveau schéma d'impression des titres qui peut remettre en cause l'existence même de certaines imprimeries.
- Projet de mutualisation des contenus éditoriaux.
- Instauration généralisée d'une forte polyvalence chez les journalistes synonyme de disparition du prépresse.

Au lieu de mobiliser les fonds disponibles pour la promotion et le développement des titres et la création éditoriale tous supports, les dirigeants et propriétaires les utilisent pour se racheter des parts et continuer une logique mortifère de plans sociaux permanents.

Les syndicats CGT et l'intersyndicale de la République du Centre exigent ensemble que dans ce groupe qu'on nous impose comme une évidence, pour toutes les sociétés et titres, pour toutes les catégories de personnels, l'information et l'emploi redeviennent les priorités communes. Il est contradictoire de prétendre vouloir élargir l'offre éditoriale, rassembler les titres dans un même groupe pour en décupler les forces et dans le même temps licencier ou faire partir en nombre les personnels qualifiés indispensables à la réalisation et la fabrication des contenus.

**C'est pourquoi l'ensemble des syndicats réunis le 4 février :**

**Prendent l'engagement de poursuivre leur intervention à l'échelle de toutes les sociétés regroupées dans Grand Centre, de mettre en commun les informations recueillies et d'élargir le mouvement syndical nécessaire aux intérêts de tous les salariés.**

**Vont adresser une demande expresse aux directions de La Montagne, La NRCO, La République du Centre, le Populaire du Centre, L'Yonne républicaine, d'une réunion regroupant tous les dirigeants de ces entreprises avec les représentants du personnel de façon à ce que soient dévoilés les projets communs pour entamer des négociations portant sur l'avenir immédiat des titres et des salariés qui y travaillent.**

**Par là, les syndicats CGT et l'intersyndicale exigent des directions des entreprises concernées, la rupture immédiate avec les politiques destructrices d'emplois et la restauration de relations sociales normales et équilibrées.**



# L'enjeu des élections professionnelles à ADREXO ? L'intérêt de tous les salariés !

Les élections professionnelles, prévues pour le printemps à ADREXO, vont vous permettre d'élire les délégués du personnel de votre dépôt, les membres du comité d'entreprise ainsi que, par ricochet, les membres du CHSCT.

Qui choisir ? Celles et ceux qui vous semblent les plus aptes à défendre et à améliorer vos conditions de travail, de rémunération et à défendre vos intérêts de salariés.

Comment se déroule le scrutin ? Il se déroulera selon les nouvelles règles établies par la loi dite de « modernisation du dialogue social » du 31 janvier 2007. Cette loi définit la représentativité syndicale de chaque organisation syndicale au sein de l'entreprise. Atteindre le seuil de représentativité est déterminant pour obtenir des accords avantageux pour l'ensemble du personnel.

Mais ce seuil n'est pas l'objectif pour la CGT. La CGT a bien d'autres ambitions. Il s'agit de rompre avec la polémique stérile, les coups bas, voire les insultes, pour hisser les rapports entre organisations syndicales au niveau du seul débat qui vaille : que faire de plus et de mieux pour l'intérêt général.

Voilà pourquoi la CGT veut ouvrir un débat constructif avec toutes les organisations syndicales qui le souhaitent. Donc, la CGT exclut la polémique, les accusations vachardes, les sous-entendus insidieux, et autres pitreries qui détournent de l'enjeu de ces élections importantes pour tous les salariés.

**Pour la CGT, les élections professionnelles sont au service des salariés !**

Elire les représentants des salariés, ce n'est pas un cadeau de la direction : cette obligation est issue de conquêtes démocratiques successives du syndicalisme. Ce moment démocratique que représentent ces élections permet d'affirmer la nécessité de l'organisation syndicale comme outil de la négociation collective au service de tous les salariés.

D'autres syndicats que la CGT présentent des listes de candidats pour ces élections. Mais d'entrée de jeu, ces organisations semblent faire un contresens : elles croient que la compétition électorale est l'objectif, que la polémique est la manière, que l'enjeu est le rapport des forces entre syndicats. C'est une erreur, ça peut devenir une faute, tant les directions patronales sont à l'affût pour ramener le droit syndical à une quantité négligeable.

**La CGT est toujours favorable au débat.**

Le débat est nécessaire. Ce sont les salariés, les adhérents qui doivent le trancher. Quel débat ? La meilleure manière de défendre l'intérêt général, voilà ce qui doit être au centre de l'échange entre syndicats. Les polémiques artificielles doivent être exclues, de même que la surenchère électorale. Si des organisations syndicales s'abaissent à transformer leur « campagne » électorale en coups en dessous de la ceinture, grand bien leur fasse, mais qu'elles n'espèrent pas que la CGT les rejoigne dans ce caniveau.

Voilà pour la CGT où se situe l'enjeu de l'élection professionnelle ! C'est pourquoi la CGT préfère concentrer ses forces pour l'intérêt général des salariés et pour défendre au mieux leurs revendications.

Toujours prête au débat d'idées, la CGT a une conception des devoirs de l'organisation syndicale qui tourne résolument le dos à la polémique qui discrédite ses auteurs. Elle continuera ainsi à concentrer ses efforts à la construction de la solidarité entre tous les salariés. Avec une CGT majoritaire, consolidons notre rapport de force pour voir aboutir nos revendications.

Pour faire aboutir vos revendications,  
**Votez pour les listes FILPAC CGT**

## **Appel contre le projet Darcos de mise à mort de la médecine du travail**

A l'heure de la sous déclaration massive des accidents du travail, de l'augmentation des maladies professionnelles et des suicides au travail (comme cela a été révélé à France Télécom) à l'heure de la hausse des accidents cardiaques et vasculaires liés au stress et à la souffrance au travail, à l'heure où dérivent les méthodes de management et leurs exigences dévorantes de productivité, faut-il affaiblir ou renforcer la médecine du travail ?

Après plus de vingt ans de dégradation continue de la santé au travail, nul ne nie qu'il y ait besoin d'une grande réforme pour la reconstruire. Mais les salariés, les syndicats, les professionnels des questions de santé au travail sont terriblement inquiétés par les orientations de la « réforme » annoncée de M. Darcos.

C'est un projet qui va dans le sens de celui du Medef auquel, pourtant, tous les syndicats de salariés se sont opposés unanimement en 2009. Il propose carrément de violer le cadre de responsabilité du médecin du travail pour qu'il serve de bouclier protecteur à celui des employeurs. Il est en contradiction de manière rédhitoire avec les principes du Code de Déontologie médicale inscrits dans la Loi. Il projette d'organiser les prochains services de santé au travail (SST) en donnant total pouvoir au patronat : seront juges et parties ceux-là mêmes qui créent les risques.

Plus que jamais les médecins du travail et les autres acteurs des SST seront cantonnés dans des activités éloignées de la défense de la santé des travailleurs. Il s'agit de la mort de toute réelle prévention en santé au travail. Il s'agit de « démedicaliser » la seule spécialité dont l'objet est le lien entre la santé et le travail. Il s'agit de prendre prétexte de la pénurie (réversible) de médecins du travail en les remplaçant par des infirmiers alors que ceux-ci ne peuvent pas se substituer aux médecins et qu'ils n'ont pas de statut protégé. Il s'agit de transférer ces missions aux directeurs des services interentreprises de santé au travail (SST) c'est-à-dire aux Conseils d'Administration composés majoritairement d'employeurs (2/3).

Il s'agit de déposséder les « commissions de contrôle » de leurs prérogatives notamment en ce qui concerne le droit d'opposition à la mutation ou au licenciement des médecins du travail, alors qu'au contraire ce droit d'opposition devrait être étendu pour que tout « Intervenant en Prévention des Risques Professionnels » bénéficie d'un statut de « salarié protégé ». Comment une « prévention » peut-elle exister, sans entretien clinique régulier avec les salariés, en espaçant les visites tous les 3 ans ? L'aptitude et l'inaptitude seraient définies du point de vue patronal : actuellement ces notions n'ont pas de définition légale, le médecin du travail les apprécie au cas par cas selon les risques pour la santé liés au poste de travail. Une nouvelle définition écrite dépendrait exclusivement de la capacité du salarié à effectuer la totalité des tâches prescrites : elle aurait une « simplicité » radicale, binaire (apte ou inapte) et reviendrait à supprimer toute notion d'aménagement de poste et d'adaptation des tâches à l'homme.

Le Medef voulait aussi que le médecin-conseil puisse déclencher une procédure obligatoire de retour au travail pendant l'arrêt de travail. L'employeur serait libéré de ses obligations de reclassement dès la visite de reprise. Après cette visite unique, et dans un délai de 21 jours, le salarié déclaré inapte pourrait être licencié. Les voies de recours, aujourd'hui possibles auprès de l'inspection du travail, seraient renvoyées à des dispositions non précisées. Le projet de X. Darcos reprend les mêmes intentions, très dangereuses pour les salariés victimes d'accident du travail ou de maladie professionnelle.

Au contraire de tout cela, une véritable prévention en santé au travail est nécessaire et possible. L'indépendance professionnelle exige que les préventeurs soient à l'abri des pressions de ceux qui les paient. Avec le mode de production en flux tendu et la recherche effrénée de gain de productivité, les conditions de travail se dégradent partout, tous les secteurs sont « à risques », bureaux comme ateliers. Une authentique médecine de prévention, en adéquation avec les constats sur le terrain, peut tirer sa grande pertinence de l'entretien clinique régulier des salariés avec le médecin du travail. Il faut que la médecine du travail authentique et spécifique soit un véritable service public indépendant, avec les moyens nécessaires, la formation, les effectifs, et la prévention apparaîtra redoutablement efficace, progressive et finalement « économique » dans l'intérêt des salariés.

**Que tous les acteurs de progrès refusent ensemble le projet Darcos de mise à mort de la médecine du travail POUR une authentique médecine du travail, indépendante, dans l'intérêt exclusif de la santé des salariés !**

[wp.non-mort-medecine-travail.net](http://wp.non-mort-medecine-travail.net)



**Lettre hebdomadaire de la Fédération des travailleurs des industries  
du Livre, du Papier et de la Communication CGT**

**Directeur de la publication : Michel Muller**

**Rédaction : Jean Gersin - gersin@filpac-cgt.fr - Antoine Peillon et Christian Gourdet**

**FILPAC-CGT : Case 426 – 263, rue de Paris – 93514 Montreuil cedex**

**Tél. : 01 48 18 80 24 – Fax : 01 48 51 99 07 [filpac@filpac-cgt.fr](mailto:filpac@filpac-cgt.fr) – [www.filpac-cgt.fr](http://www.filpac-cgt.fr)**